

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0019616

Optique 175543  Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8385 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Glenamay ARDELIAK

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. CHAKER Khadija  
Gynécologue Obstétricienne  
Bd HH 24 N°96 Saâd El Khayf  
Urgences: 06 79 50 97 97  
Tél: 05 22 91 34 97

Date de consultation : 11/08/2023

Nom et prénom du malade : Chamchat Mina Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : grossesse

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Meilleur attestant le Paiement des Actes
14.08.23	1CS		2500H	Dr. CHAKER Ecologue 124 N°965482 Date: 06/09/2023 522913407

RES  
Cachet et signature du Médecin  
attestant le Paiement des Actes  
Dr. CHAKER *Chadi*  
Gynécologue Obs. *Obs*  
Bd HH 24 N°96 *S 242 E 01*  
Urgences: 06 19 50 91 99  
Tél: 05 22 91 34 01

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
DR. BOUDDAD Abdellah PHARMACIE HAY EL WIFAS	22/07/2018	-	-	-	-	800

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

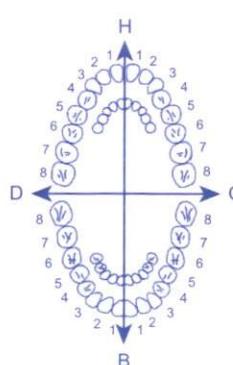
### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



## **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. CHAKER Khadija**

SPECIALISTE EN GYNÉCOLOGIE

OBSTÉTRIQUE

Diplômée des facultés de

médecine de Paris et Marrakech



الدكتورة شاكير خديجة

اختصاصية في امراض النساء والتوليد

خريجة كلية الطب بباريس

ومراكش

Casablanca, le :

11/08/2023

D.D.R. :

Nom : Cherif

82,00

1) - Suppositoires

1 g x 12

82,00

62

PRIMACE HY EL KHAIR  
Dr. BOUDAD Abdellah  
Rue 65 lot 778 El Wfak El Oui  
Casablanca - Tel: 05 22 90 05

Dr. CHAKER Khadija  
Gynécologue Obstétricienne  
Bd HH 24 N°96 Saâd El Khayr - Hay Hassani - Casablanca  
Tél: 05 22 91 34 07 Patente 35023658

شارع ٥٩٦ سعد الخير - الحسني الدار البيضاء  
Boulevard HH 24 N°96 Saâd El Khayr - Hay Hassani - Casablanca



121006076

d'une quantité plus importante de micro-nutriments comme vitamines, minéraux et oligo-éléments à une posologie qui couvre, en association à une alimentation équilibrée, le besoin quotidien de la femme enceinte ou qui allaite. La prise de SUPLEMAT devrait commencer avant d'être enceinte, afin d'assurer l'apport suffisant en acide folique au début de la grossesse et de réduire le risque de malformation du tube neural chez l'embryon. Le fer contenu dans SUPLEMAT permet d'éviter tout déficit ferriprive qui survient fréquemment pendant la grossesse et qui requiert, dans la plupart des cas, un apport en fer.

## **voie d'administration et utilisations**

Voie Orale. 1 comprimé à avaler avec un verre d'eau, le matin au cours du petit-déjeuner.

## **DUREE RECOMMANDÉE D'UTILISATION**

Durant la grossesse et après l'accouchement avec allaitement ou non.

Durant la période d'allaitement et 1 mois avant une grossesse programmé (après interruption des contraceptifs).

## **LIMITES EVENTUELLES D'UTILISATION**

Femmes enceintes : NE PAS DEPASSER LA DOSE CONSEILLEE.

## **FORME ET PRESENTATIONS**

Boîte de 30 Comprimés pelliculés

## **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**

Afin d'éviter d'éventuelles interactions nocives entre plusieurs substances, signaler à votre médecin ou à votre pharmacien tout traitement en cours.

Ne pas dépasser la dose recommandée.

Garder hors de portée des enfants.

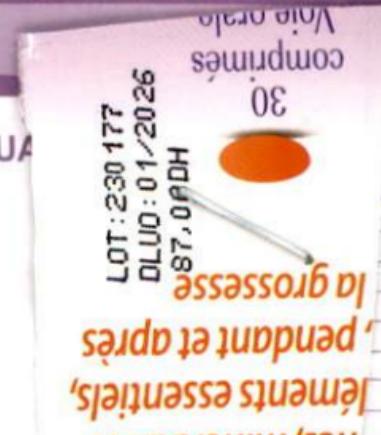
A conserver dans un endroit sec et frais.

Autorisation ministère de la santé n° : DA20161107331DMP/20UCA/MAv3



Comprimé  
Voie orale

# Suplēmat



## COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

		% AJR*
Vitamine A	800 µg	100%
Vitamine D	5 µg	100%
Vitamine E	10 mg	100%
Vitamine C	60 mg	100%
Vitamine B1	1,4 mg	100%
Vitamine B2	1,8 mg	100%
Vitamine B3	19,8 mg	100%
Vitamine B6	2 mg	100%
Vitamine B8	30 µg	20%
Vitamine B9	200 µg	100%
Vitamine B12	2 µg	100%

Excipients : stéarate de magnésium végétale, cellulose microcristalline, jaune orangé.

\*AJR : apport journalier recommandé

## PROPRIETES

SUPLEMAT est un produit multivitaminique contenant aussi des minéraux et des oligo-éléments, destiné aux femmes pour couvrir les besoins accrus en vitamines, minéraux et oligo-éléments avant, pendant et après la grossesse. Ces composants ne peuvent pas être produits par l'organisme lui-même et doivent donc lui être fournis par la nourriture. Ils sont indispensables au maintien de tous les processus vitaux comme respiration, digestion, production d'énergie, reproduction, croissance, etc. et sont en même temps les constituants de nombreux tissus et organes. Les femmes enceintes et celles qui allaitent ont un métabolisme accru, car elles doivent nourrir non seulement leur propre organisme, mais aussi celui de leur enfant. C'est pourquoi elles ont besoin

	% AJR*
160 mg	20 %
60 mg	20 %
7 mg	77,8 %
1 mg	50 %
11 mg	73,33 %
50 µg	100 %
25 µg	100 %
50 µg	33,33 %
150 µg	100 %